



PERÚ

Ministerio de
Relaciones Exteriores



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Quatrième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)



*« Définir la place des PCR
dans un paysage migratoire mondial en mutation »*



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou de ses Etats membres. Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17 Route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tel.: +41 22 717 91 11
Fax: +41 22 798 61 50
E-mail: hq@iom.int
Internet: www.iom.int

© 2013 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable l'éditeur.

Quatrième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

*« Définir la place des PCR
dans un paysage migratoire mondial en mutation »*

Lima (Pérou)
22 et 23 mai 2013

RAPPORT SUCCINCT



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Table des matières

Résumé de la présidence	1
I. Contexte : les PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation	4
II. De Gaborone à Lima : bilan	6
III. Participation des PCR aux organismes régionaux et aux forums interrégionaux	8
IV. Interaction entre les PCR et le FMMD	13
V. Contributions des PCR au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013	15
VI. Conclusion	18
Annexe I: Liste des participants	27
Annexe II: Ordre du jour final de la réunion	31
Annexe III: Synthèse des réponses au questionnaire des PCR	33



Résumé de la présidence

La quatrième **Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration** s'est tenue à Lima (Pérou) les 22 et 23 mai 2013 sur le thème « *Définir la place des PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation* ».

Elle a rassemblé des représentants des présidents et secrétariats des PCR¹, d'organismes régionaux² et de forums interrégionaux sur la migration, ainsi que des experts du Centre international pour le développement des politiques migratoires, du BIT, de l'OIM et du HCR. Des représentants des gouvernements chargés d'assurer la présidence passée, présente et future du **Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et le représentant du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement** ont également participé à la Conférence, qui était présidée par le Gouvernement du Pérou, et bénéficiait des services de secrétariat de l'OIM.

En sa qualité de pays hôte de la troisième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des PCR en 2011, le Gouvernement du Botswana a exposé les conclusions de cette dernière rencontre. Des représentants du Processus de Bali, du Processus de Budapest, du MIDSA et de la SACM ont présenté les principales caractéristiques de leurs processus de dialogue et de coopération, et les actions entreprises depuis la dernière réunion mondiale. L'OEA a animé un débat sur la façon dont les organismes régionaux et les forums interrégionaux pourraient collaborer au mieux avec les PCR, auquel ont participé des représentants de la Ligue des Etats arabes, de l'Union européenne, de la CEPALC et de la CEDEAO.

L'étude de fond réalisée pour cette conférence – intitulée ***Regional Inter-State Consultation Mechanisms on Migration: Approaches, Recent Activities and Implications for Global Governance of Migration*** – relevait que des mécanismes de consultation régionaux et interrégionaux sur la migration se sont développés ces quinze dernières années pour devenir un outil précieux permettant de favoriser le dialogue et la coopération entre Etats ayant des intérêts et des défis communs en matière de migration. Qu'ils soient organisés par région ou par thème, ils suscitent depuis leur création un vif intérêt parmi les responsables politiques et les praticiens, et constituent un élément essentiel du paysage migratoire mondial. Ils jouent un rôle important dans la recherche d'une vision et de modalités communes et la mise en place de dispositions pratiques à l'échelle régionale et dans toutes les zones migratoires qui s'étendent sur plusieurs régions géographiques.

Les discussions qui ont suivi ont fait apparaître que même si la plupart de ces mécanismes n'ont pas été établis dans le but explicite de promouvoir une gouvernance mondiale des migrations, ils ont largement contribué à une convergence de fait des points de vue et des politiques dans certaines régions, ainsi qu'au renforcement des capacités dans de multiples domaines de la gouvernance des migrations.

1 Le Dialogue d'Abou Dhabi ; le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale qui y est associée ; le Processus de Budapest ; le Processus de Colombo ; le Processus consultatif régional sur la migration relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD PCR) ; les Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG) ; le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) ; le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) ; le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA) ; le Processus de Puebla ; le Processus de Prague ; la Conférence sud-américaine sur la migration (SACM) ; et le Dialogue 5+5 (Conférence ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale). Des représentants de deux processus de dialogue qui doivent encore être institués – le Processus d'Almaty et le Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale (DIMAC) – ont également pris part à la réunion.

2 L'Union européenne (UE), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Ligue des Etats arabes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Communauté andine, l'Organisation des Etats américains (OEA).

Les participants ont reconnu l'utilité des occasions d'échanges entre les diverses entités régionales et interrégionales s'occupant exclusivement de la migration, et celles pour lesquelles la migration constitue un aspect de leurs activités. De même, ils ont souligné l'importance de multiplier les possibilités d'échanges entre les mécanismes de consultation régionaux sur la migration et les dialogues sur la migration à l'échelle mondiale, tels que le **Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)** et le prochain **Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement**. Les participants ont relevé que ces mécanismes de dialogue et de coopération sur la migration s'informent et se renforcent mutuellement, et forment ensemble des composantes essentielles de l'actuelle architecture mondiale sur la migration, fondées sur un cadre normatif constitué, notamment, par le droit international des droits de l'homme, les normes internationales du travail, le droit des réfugiés et la législation contre la criminalité transnationale organisée.

Les participants se sont félicités de l'occasion de débattre des quatre thèmes des tables rondes du prochain Dialogue de haut niveau – **Intégration de la migration dans les cadres de développement ; Protection des droits des migrants ; Cohérence et coopération multipartites ; et Mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale et mondiale**. Ils ont eu un échange de vues sur d'importantes perspectives régionales et enseignements tirés concernant chacun de ces thèmes. Ils ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que ces perspectives régionales, de même que le rôle des PCR et des forums interrégionaux, soient explicitement reconnus dans le rapport du Secrétaire général au Dialogue de haut niveau.

Lors des différents groupes de discussion et débats en plénière, les participants ont mis en avant plusieurs points essentiels :

- La migration est un domaine d'action qui a pris de l'importance à l'échelle mondiale et qui concerne presque tous les Etats dans toutes les régions ;
- Il est nécessaire de rester engagé aux niveaux local, national, régional et interrégional afin d'améliorer les effets de la migration, tant pour les migrants que pour les Etats ;
- Le développement et le maintien des relations interrégionales, et un renforcement des liens avec des processus de dialogue mondiaux tels que le FMMD, le Dialogue de haut niveau et le Dialogue international sur la migration (IDM) de l'OIM offrent d'immenses avantages potentiels ;
- Par ailleurs, les PCR et les forums interrégionaux peuvent jouer un rôle important pour préparer les débats du FMMD et du Dialogue de haut niveau et concrétiser les résultats à l'échelle régionale, dans la mesure nécessaire ;
- Il y a lieu d'appuyer les efforts actuellement déployés à l'échelle mondiale pour définir un programme de développement pour l'après-2015, et de favoriser la prise de conscience de l'importance de la migration pour les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental – de même que pour les situations de conflit et de catastrophe et, par conséquent, de l'intérêt qu'elle peut présenter pour plusieurs aspects de ce programme en gestation.
- Les participants ont reconnu le rôle de l'OIM en tant qu'organisme chef de file pour les migrations à l'échelle mondiale et, en particulier, les efforts qu'elle déploie pour promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale et mondiale, et ils ont salué son soutien aux PCR et à d'autres enceintes de dialogue et de coopération sur la migration.

La réunion a eu lieu à un moment opportun, étant donné le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale, les 3 et 4 octobre 2013, et l'appel que celle-ci a lancé aux Etats membres dans ses résolutions **A/RES 65/170 et A/RES/67/219** pour qu'ils **contribuent au Dialogue de haut niveau** et à ses préparatifs, notamment par des processus consultatifs régionaux appropriés.

Les participants ont souhaité attirer l'attention du Secrétaire général et de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les principales conclusions de la réunion, comme suit :

- 1) Les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) et les nouveaux forums interrégionaux sur la migration sont des pièces maîtresses de l'architecture institutionnelle mondiale relative à la migration, et ils représentent un outil précieux pour favoriser le dialogue et la coopération entre Etats ayant des intérêts et des défis communs en matière de migration. Leurs répercussions vont bien au-delà de l'échange d'informations, et influencent directement les politiques, les pratiques, les capacités et la coopération.
- 2) Il y a de grands avantages à renforcer la collaboration aux niveaux régional et interrégional, y compris au sein d'organismes économiques, commerciaux et de développement régionaux, et à intensifier les relations entre ces deux niveaux et les processus de dialogue sur la migration à l'échelle mondiale, afin d'améliorer les effets de la migration pour les migrants et pour les Etats.
- 3) Les PCR et les forums interrégionaux ont un rôle essentiel à jouer par leurs contributions aux délibérations menées à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.
- 4) Les PCR et les forums interrégionaux ont souvent un rôle important à jouer pour encourager des liens productifs entre la migration et le développement, et pour améliorer la protection des droits humains des migrants, en particulier de ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.
- 5) Les prochaines mesures à prendre dans ce domaine consisteront à développer la base de données probantes, à échanger des informations et à mettre en commun les enseignements tirés, notamment en ce qui concerne la manière de renforcer les avantages de la migration pour le développement humain et sociétal.

Les participants ont vivement remercié le Gouvernement du Pérou qui a généreusement accueilli et présidé cette conférence.

Lima, le 23 mai 2013

I. Contexte : les PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation

Lors de la séance d'ouverture, les déclarations ont essentiellement porté sur le thème dominant de cette quatrième Réunion mondiale des PCR. L'allocution de l'orateur principal, M. Claudio de la Puente, Vice-Ministre des affaires étrangères du Pérou, a été suivie d'une déclaration liminaire de M. l'Ambassadeur William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM. Ouvrant la voie aux débats en séance plénière et au sein des groupes de travail, les deux intervenants ont reconnu l'importance que continuaient de revêtir les PCR en tant qu'enceintes de dialogue informel et non contraignant et de collaboration sur la migration à l'échelon régional. Dans la perspective du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013, la réunion a permis de réfléchir aux synergies possibles avec d'autres dialogues et processus traitant de la migration aux niveaux mondial et interrégional. Les deux orateurs ont encouragé les participants à mettre à profit la réunion pour examiner ensemble les défis migratoires contemporains et le rôle que jouent les PCR pour les relever à l'échelle mondiale.

Dans son allocution, M. Claudio de la Puente a relevé que la migration était une réalité incontournable depuis l'aube des temps et qu'elle gagnait en importance dans un contexte de mondialisation croissante. La crise économique mondiale et les taux de chômage élevés qui en ont résulté dans de nombreux pays ont eu une incidence négative sur la façon dont les migrants sont perçus dans l'opinion, et ont conduit à des violations de leurs droits. Les mécanismes de coopération aux niveaux régional et mondial doivent surmonter ces difficultés et contribuer à la gouvernance de la migration avec l'appui des organismes du système des Nations Unies et de parties prenantes clés telles que l'OIM. Les PCR ont joué un rôle particulièrement important dans la promotion du dialogue sur les défis migratoires dans les Amériques, notamment la Conférence régionale sur la migration (le « Processus de Puebla »), un PCR réunissant plusieurs Etats d'Amérique centrale, et la Conférence sud-américaine sur la migration (SACM), qui a vu le jour en 1999 à Lima (Pérou). Le Vice-Ministre a souligné que l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR, actuellement sous la présidence par intérim du Pérou) avait accompli des progrès considérables en vue de l'établissement d'une citoyenneté sud-américaine, qui garantirait à ses détenteurs la liberté de circulation et un meilleur accès à la sécurité sociale et aux marchés du travail dans l'ensemble de la région de l'UNASUR. Ces progrès ont, en grande partie, été rendus possibles grâce aux travaux de mécanismes sous régionaux tels que la Communauté andine ou le Marché commun du Sud (MERCOSUR). Le Vice-Ministre a souligné qu'avec environ 10 % de sa population vivant à l'étranger, le Gouvernement du Pérou demeurait un fervent partisan des mécanismes mondiaux et régionaux de consultation sur la migration, et continuait d'œuvrer en faveur d'une reconnaissance pleine et entière des droits des migrants et de leur capacité à contribuer au développement. Il a exprimé l'espoir que le Dialogue de haut niveau qui se tiendrait sous peu à New York déboucherait sur des réponses mieux coordonnées aux défis migratoires mondiaux.

Le Directeur général de l'OIM, M. l'Ambassadeur William Lacy Swing, a pour sa part estimé que le développement des PCR et des forums interrégionaux était clairement la preuve que les Etats reconnaissaient l'importance des approches concertées pour relever les défis migratoires mondiaux sur une base consensuelle. La question des modalités d'interaction entre les différents processus régionaux, interrégionaux et mondiaux sur la migration continuait de faire débat, y compris dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Le Directeur général a fait observer que le Dialogue de haut niveau à venir soulevait la question de savoir quelles seraient les structures les mieux à même de permettre aux nombreux forums inter Etats d'échanger de manière régulière et constructive avec les organisations internationales. A cet égard, le deuxième Dialogue de haut niveau offrait une occasion rare d'améliorer la gouvernance de la migration dans les années à venir, en influant fortement sur le couple migration et développement, du niveau local au niveau

mondial, et en maintenant les droits et le bien-être des migrants au cœur du débat. En conclusion, le Directeur général a réaffirmé l'engagement permanent de l'OIM à aider les Etats à formuler des approches concertées sur les questions de migration et, le cas échéant, à mettre ses compétences techniques à la disposition de ces précieux dialogues et processus consultatifs sur la migration qui ont été créés par les gouvernements.

Les délibérations de la conférence ont bénéficié des éclairages apportés par l'étude commandée par l'OIM, intitulée *Regional Inter-State Consultation Mechanisms on Migration: Approaches, Recent Activities and Implications for Global Governance of Migration*³. Cette étude portait sur 25 mécanismes consultatifs inter Etats sur la migration, dont 18 PCR et 7 autres mécanismes, dits « forums interrégionaux sur la migration », qui semblaient se distinguer assez nettement du modèle classique des PCR. Chaque étude de cas faisait un rappel historique de l'origine et de l'élaboration d'un mécanisme donné, examinait brièvement l'évolution de son programme d'action, mettait en évidence ses liens éventuels avec des accords multilatéraux, et commentait la place qu'il occupe dans la taxinomie des mécanismes proposée par l'auteur. L'étude se terminait par un aperçu des conséquences pour une gouvernance mieux harmonisée de la migration. Les liens de plus en plus étroits de certains PCR avec des organismes économiques/commerciaux régionaux étaient considérés comme particulièrement importants, car ils ouvraient la voie à des accords régionaux formels sur la migration. Pour autant, les PCR et les processus analogues ne sauraient être jugés en toute impartialité sur la base de leur contribution à la gouvernance mondiale de la migration, car cet aspect ne figurait pas dans leur mandat explicite, et il n'existait aucun consensus international clair sur la nécessité d'un accord mondial de ce type. L'étude aboutissait à la conclusion que la cohérence politique qui se dessinait parmi les pays membres de PCR et de forums interrégionaux établis représentait la réalisation majeure de ces mécanismes, et constituait le principal moteur d'une cohérence mondiale accrue en matière de gouvernance de la migration.

3 L'étude, rédigée par Charles Harns, peut être consultée à l'adresse suivante : www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/2013-Global-RCP-Background-Study_MRS45.pdf.

II. De Gaborone à Lima : bilan

Les participants ont souligné à plusieurs reprises l'utilité de toutes les réunions mondiales des PCR qui ont eu lieu depuis la première, en 2005⁴. Faisant suite à une recommandation formulée par les présidents et secrétariats des PCR en 2009 à Bangkok, les réunions sont désormais organisées tous les deux ans. Les participants ont reconnu que ces réunions mondiales avaient permis des échanges réguliers et suivis entre PCR de régions différentes qui, sans cela, n'auraient peut-être pas eu l'occasion de se rencontrer. Plusieurs délégations ont profité de la réunion de Lima pour informer d'autres participants des progrès accomplis par leurs organismes respectifs en matière de renforcement des capacités des PCR – le thème principal de la Réunion mondiale des PCR tenue au Botswana en 2011.

Le Gouvernement du Botswana, qui avait accueilli la troisième Réunion mondiale des PCR, a exposé les conclusions de cette rencontre, dont le thème général avait été « Renforcer la coopération dans le domaine de la migration par le dialogue et le renforcement des capacités », et qui avait tenté de cerner les chances et les défis communs pour les PCR. Cette réunion avait rassemblé plus de 75 participants, dont des représentants des gouvernements assurant la présidence et/ou des secrétariats de dix PCR, qui avaient débattu de la façon d'améliorer l'efficacité des PCR et recensé les bonnes pratiques, reconnaissant qu'il était fondamental à cet égard de disposer de financements prévisibles et durables, et que les Etats participants devraient s'approprier ces processus. Ils avaient également évoqué plusieurs domaines appelant une attention particulière, notamment la définition de modalités de fonctionnement détaillées, le renforcement des structures de secrétariat, les possibilités d'échanges avec d'autres PCR et, chaque fois que cela serait jugé utile, la participation d'organisations de la société civile.

Lors des discussions en groupes et en plénière qui ont suivi, d'importants faits nouveaux survenus dans plusieurs PCR depuis la dernière Réunion mondiale ont été examinés.

Le Processus de Bali a annoncé qu'un bureau d'appui régional avait été créé récemment pour mettre en œuvre des activités au titre du Cadre régional de coopération et pour assurer le secrétariat du Processus. Il avait pour tâche de diffuser des informations, d'appuyer les mesures de renforcement des capacités, d'encourager la mise en commun des ressources techniques, et de fournir aux projets conjoints un soutien logistique, administratif et opérationnel et une aide à la coordination. Depuis sa création, ce bureau avait soutenu plusieurs projets à l'intention d'Etats participant au Processus de Bali, notamment un projet visant à améliorer la collecte, l'utilisation et le partage de données ; un projet d'aide au retour volontaire et à la réintégration ; une table ronde régionale sur les mouvements irréguliers par mer ; et une étude pilote consacrée à l'échange d'informations et à l'analyse de données sur la migration irrégulière par mer. Le bureau d'appui régional cartographiait et analysait le degré de protection dont bénéficiaient les enfants non accompagnés et séparés en Asie du Sud-Est, et établissait une liste de spécialistes de la migration susceptibles d'aider les Etats participant au Processus de Bali dans leurs mesures techniques et de renforcement des capacités de courte durée.

Le Processus de Budapest a passé en revue son évolution depuis sa création, il y a 20 ans, deux décennies marquées par l'augmentation du nombre de membres et l'élargissement de la couverture géographique. Pendant sa première phase (1993-2003), ce processus était axé sur la coopération entre pays d'Europe centrale et orientale. Puis, cette coopération avait été étendue à d'autres pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. En 2010, le Processus de Budapest était entré dans sa troisième phase, caractérisée par l'élargissement de la coopération aux pays appartenant à la « région de la Route de la soie »⁵. En avril 2013, une conférence ministérielle organisée par la

4 Les documents relatifs aux réunions mondiales des PCR peuvent être consultés à l'adresse : www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/regional-processes-1/global-rcp-meetings.html.

5 Sont notamment concernés les nouveaux pays participants suivants : l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Iraq et le Pakistan.

Turquie, présidente en exercice du Processus de Budapest, avait adopté la Déclaration ministérielle d'Istanbul, qui établissait un « Partenariat des routes de la soie pour la migration » dont l'objectif était de promouvoir le dialogue et la coopération mutuelle en matière de gestion des flux migratoires qui suivent le couloir de la Route de la soie. Le Processus de Budapest s'orientait aujourd'hui vers la mise en œuvre de la Déclaration d'Istanbul avec l'aide financière de l'Union européenne.

Lancé en 2000, le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) avait récemment pris un nouvel élan, notamment à l'occasion d'une réunion ministérielle tenue en Namibie en 2010, au cours de laquelle les ministres avaient recommandé d'intégrer le MIDSA dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), afin de veiller aux suites données aux recommandations du MIDSA. En 2012, une réunion technique du MIDSA avait été organisée à Maurice pour élaborer le Plan d'action régional sur la migration de main d'œuvre en Afrique australe, en vue de son examen à la deuxième Conférence ministérielle du MIDSA à Maputo (Mozambique), en juillet 2013.

Depuis 2000, la Conférence sud-américaine sur la migration (SACM) s'était réunie chaque année pour débattre de questions de migration et élaborer des initiatives et des programmes de migration internationale en Amérique du Sud. Sous la présidence par intérim du Gouvernement du Chili, et avec l'appui technique de l'OIM pour les services de secrétariat de la SACM, la douzième Conférence sud-américaine organisée en novembre 2012 avait été l'occasion d'examiner diverses questions thématiques, dont la mise en œuvre du Plan sud-américain pour le développement humain de la migration, le renforcement des capacités des Etats en matière de gestion des migrations, et les relations de la SACM avec des processus d'intégration régionale tels que l'UNASUR et le MERCOSUR. En outre, elle avait permis de discuter du prochain Dialogue de haut niveau et des relations de la SACM avec le Forum mondial sur la migration et le développement.

Lors des discussions qui ont suivi, plusieurs participants ont indiqué que les priorités et programmes d'action thématiques de leurs PCR respectifs avaient évolué au fil des ans. Il a été relevé que l'un des grands avantages des PCR était que leurs programmes de travail restaient souples et pouvaient être adaptés en fonction des défis ou des questions qui surgissaient. Parmi les domaines qui, selon les participants, pourraient nécessiter un engagement plus ferme des PCR figuraient les situations de crise ayant des conséquences migratoires et, plus généralement, la façon dont les migrants étaient perçus dans l'opinion.

Il a aussi été noté que les processus avançaient à des rythmes différents, et que les défis qu'ils avaient à relever demeuraient en majeure partie propres à chaque région. Ainsi, le programme de travail du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée, une enceinte de concertation entre pays d'origine, de transit et de destination situés en Europe et en Afrique du Nord, avait été façonné dans une très large mesure par les défis que posent les schémas complexes des flux migratoires mixtes.

Enfin, les participants se sont penchés sur les nouveaux processus créés depuis la Réunion mondiale des PCR à Gaborone. Ils ont tout particulièrement noté la recommandation faite lors d'une réunion organisée à Brazzaville (République du Congo) en février 2012 par neuf Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, aux fins d'établir un Dialogue sur la migration pour les Etats d'Afrique centrale. De même, en octobre 2012, la Réunion des Ministres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) chargés de l'immigration avait recommandé de créer un PCR associé au COMESA, qui devait être officiellement lancé en 2013. Enfin, des Etats d'Asie centrale devaient instituer le Processus d'Almaty au cours d'une conférence ministérielle à Almaty (Kazakhstan) en juin 2013. (Le Processus d'Almaty a effectivement été lancé comme prévu). Les représentants de ces processus naissants ont participé à la réunion des PCR de Lima.

III. Participation des PCR aux organismes régionaux et aux forums interrégionaux

Au cours des deux jours qu'a duré la réunion, une grande attention a été portée aux relations entre les PCR et les forums régionaux et interrégionaux. Plusieurs délégués ont souligné que les PCR collaboraient de plus en plus souvent avec des organismes régionaux formels, ainsi qu'avec des processus de dialogue structurés de façon analogue et ayant un caractère interrégional. Un certain nombre de participants ont estimé que des PCR intégrés dans des communautés économiques régionales ou entretenant des relations étroites avec elles étaient les mieux à même de donner naissance à des accords régionaux formels sur la migration.

Les participants ont reconnu que l'étude commandée par l'OIM devait servir à éclairer les discussions menées lors de cette réunion, car elle donnait un aperçu complet des mécanismes consultatifs existants et examinait leurs particularités, notamment leurs liens éventuels avec des organismes régionaux plus formels. Les débats ont ensuite porté sur la façon dont ces interactions pourraient être renforcées d'un point de vue régional. Une attention particulière a été portée aux organismes régionaux qui collaborent étroitement aussi bien avec les PCR qu'avec les forums interrégionaux sur la migration, afin d'en tirer des enseignements potentiellement utiles.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a été citée comme un bon exemple d'organisme régional s'occupant de plus en plus de questions de migration. Les flux migratoires mixtes posaient d'importants problèmes aux Etats des Amériques et, par leur nature, exigeaient des approches régionales, notamment en ce qui concerne la protection des droits des migrants vulnérables. L'OEA avait non seulement créé la Commission spéciale des questions migratoires (connue sous son sigle espagnol, CEAM) pour coordonner les travaux de l'Organisation, mais avait aussi lancé plusieurs initiatives dans ce domaine, notamment un certain nombre d'études et un cours sur les questions de migration, dispensé conjointement avec l'OIM. En tant qu'organisme politique régional, l'OEA entretenait également des liens étroits avec plusieurs mécanismes sous régionaux s'occupant de migration, dont le MERCOSUR.

La Ligue des Etats arabes (LEA) s'intéressait aussi de près, depuis sa création, à la question de la migration internationale et des expatriés arabes. La migration était pour elle un enjeu majeur, car la région était tout à la fois région d'origine et d'accueil de migrants. Les soulèvements qui avaient eu lieu dans plusieurs pays du Moyen-Orient ces derniers temps auraient vraisemblablement d'importantes répercussions sur les mouvements de personnes, et donc sur la façon dont les migrants seraient perçus dans l'opinion, sans que l'OIM puisse déjà en prédire la direction et l'ampleur. La LEA et ses organisations spécialisées offraient aux pays arabes un cadre de coopération sur les questions liées à la migration et à la mobilité humaine à l'intérieur de la région. Cependant, elle était aussi engagée depuis longtemps dans la coopération intrarégionale en matière de migration. L'Europe étant la principale région de destination des migrants originaires des pays de la LEA, la coopération s'était développée entre pays européens et Etats membres de la Ligue. La Déclaration de Barcelone de 1995, qui posait le fondement de la coopération entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée, était un important exemple de plateforme de coopération interrégionale structurée. La LEA avait participé à toutes ces réunions. En outre, elle avait soutenu les travaux menés dans le cadre du Dialogue d'Abou Dhabi, publié un certain nombre d'études et de rapports pertinents sur la migration, et accueilli diverses conférences et réunions, en particulier sur la question des expatriés arabes. La LEA avait également proposé la création d'un Groupe de travail sur la migration internationale dans la région arabe, afin de favoriser la coordination et de réduire le plus possible les efforts faisant double emploi dans la région.

L'Union européenne (UE) possédait une structure politique, judiciaire et économique unique en son genre, caractérisée par le fait que les Etats limitaient leur souveraineté dans certains domaines, dans lesquels celle-ci est exercée à l'échelle régionale. Des consultations informelles avaient amené l'UE à devenir dans un premier temps une communauté économique régionale, puis à s'orienter vers une intégration régionale. Au début des années 1990, les Etats membres avaient progressé dans la formalisation de la coopération, en mettant en commun et en déléguant certains droits souverains à l'UE. Aujourd'hui, l'UE garantissait la liberté de circulation à l'intérieur de ses frontières, et menait une politique de migration commune intégrée. Des consultations informelles au niveau régional avaient facilité cette évolution, et demeuraient une caractéristique distinctive de l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité de l'UE, y compris parmi les Etats membres de l'Union. Si l'on se référait à l'expérience de l'UE, la nature informelle et non contraignante des PCR ne devrait pas être un obstacle à une formalisation ultérieure. Par son Approche globale, l'UE continuait de soutenir sept dialogues régionaux sur la migration : en Afrique (dans le cadre du Processus de Rabat et du Partenariat Afrique-UE), en Asie et en Europe (dans le cadre du Processus de Prague, du Partenariat oriental et du futur Partenariat des routes de la soie), en Amérique latine (dans le cadre du Dialogue structuré sur la migration UE-CELAC), ainsi qu'avec le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'UE était également engagée dans un dialogue bilatéral structuré sur la migration et la mobilité avec plus de 25 pays, pour la plupart voisins. En outre, elle soutenait plusieurs initiatives interrégionales. A cet égard, il convenait de signaler qu'elle lancerait bientôt une initiative de 26 millions d'euros visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration. En outre, l'UE promouvait une série d'instruments d'action, tels que les profils migratoires⁶ ou les partenariats pour la mobilité⁷.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) était l'une des cinq commissions économiques régionales des Nations Unies chargées de promouvoir le développement économique à l'échelon régional et de réduire les inégalités sociales dans leurs régions respectives. La migration comptait parmi les questions dont s'occupaient les commissions régionales en vue de resserrer la coopération régionale et interrégionale en la matière. Celles-ci avaient été étroitement associées aux préparatifs du premier Dialogue de haut niveau de 2006, et avaient contribué à ceux du deuxième Dialogue de haut niveau, notamment en assurant la présidence du Groupe mondial sur la migration (GMG) au premier semestre de 2013. Bien que le lien entre la migration et le développement ne soit pas encore largement accepté, la CEPALC avait, ces dernières années, nettement renforcé son rôle dans la coopération régionale sur la migration. Elle avait récemment publié une étude sur les perspectives régionales et interrégionales en matière de migration, et établi un inventaire des pratiques migratoires dans la région Amérique latine et Caraïbes (ALC). Parmi les exemples de coopération interrégionale, citons le dialogue structuré sur les migrations entre l'UE et les pays ALC, auquel l'UE et la CEPALC ont apporté un soutien considérable en tant qu'entités régionales représentant leurs différents Etats membres.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) regroupait 15 pays de l'Afrique de l'Ouest. Fondée le 28 mai 1975 à la suite de la signature du Traité de Lagos, sa mission était de promouvoir l'intégration économique dans l'ensemble de la région. Dès le départ, la libre circulation des personnes au sein de la région avait été jugée essentielle par les Etats membres, et des progrès avaient été accomplis dans ce sens au fil des ans. Entre 1980 et 1985, le droit d'entrée avait été accordé à tous les ressortissants des Etats membres de la CEDEAO. Ce droit avait

6 Etablis d'après un ensemble cohérent d'indicateurs, les profils migratoires donnent un état de la migration par pays. Pour plus d'informations sur l'utilisation des profils migratoires comme outils d'information dans le cadre de la planification stratégique de l'action publique, voir l'adresse www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/migration-profiles.

7 Les partenariats pour la mobilité fournissent un cadre concret de concertation et de coopération entre, d'un côté, l'UE et ses Etats membres et, de l'autre, les pays non membres de l'UE. La coopération porte essentiellement sur trois domaines : la migration légale, la migration et le développement, et la lutte contre la migration irrégulière. Pour plus d'informations, voir l'adresse http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/international-affairs/global-approach-to-migration/specific-tools/index_en.htm.

ensuite été complété par le droit de résidence. Aujourd'hui, les passeports CEDEAO permettaient de séjourner pendant 90 jours dans n'importe quel pays de la Communauté. Les ressortissants de la Communauté pouvaient résider et rechercher un emploi dans n'importe quel Etat membre, sans aucune discrimination. Le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation devait, tout comme d'autres mécanismes régionaux de la CEDEAO, être transposé au niveau national. Par-delà la libre circulation des ressortissants de la Communauté, la CEDEAO s'intéressait aux questions relatives aux flux migratoires mixtes et à la migration irrégulière, aux rapatriements de fonds dans la région, et aux aspects sexospécifiques de la migration. Elle s'était également employée à renforcer le rôle du Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest en tant qu'enceinte de discussions informelles sur des questions migratoires entre pays membres.

Lors du débat qui a suivi ces différents exposés, plusieurs participants ont relevé que le Cadre stratégique de l'Union africaine (UA) pour une politique de migration pour l'Afrique avait considérablement facilité l'élaboration d'approches sous régionales, et permis d'harmoniser les stratégies suivies par les communautés économiques régionales et les PCR au sein de la région couverte par l'UA. L'expérience d'autres organismes régionaux a été soulignée, en particulier celle du COMESA. Celui-ci, qui présentait certaines ressemblances avec l'UE, avait été créé en 1994 dans le but d'établir une communauté régionale pleinement intégrée, à l'intérieur de laquelle les biens, les services, les capitaux et la main d'œuvre pourraient circuler librement à travers les frontières de ses 19 Etats membres. En octobre 2012, la Réunion des Ministres du COMESA chargés de l'immigration avait recommandé de créer un PCR associé au COMESA, qui devait être officiellement lancé en 2013.

Un certain nombre d'initiatives interrégionales couronnées de succès ont été évoquées, en particulier le Dialogue global et structuré sur les migrations entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et le Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (dit « Processus de Rabat »). Ces deux processus, qui tenaient des réunions régulières, avaient inspiré des activités s'étendant à des pays de deux régions différentes. Comme d'autres initiatives et enceintes interrégionales, le Processus de Rabat et le dialogue entre l'UE et les pays ALC associaient diverses organisations régionales, dont l'UA, l'UE et la CEPALC.

Dans trois groupes de travail et lors des discussions en plénière qui ont suivi, les participants ont débattu des thèmes suivants : a) approfondir l'interaction entre les PCR ; b) renforcer la coopération des PCR avec d'autres enceintes régionales et interrégionales ; et c) l'influence des PCR sur les politiques et pratiques migratoires. Ces débats ont également débouché sur des recommandations concrètes.

Approfondir l'interaction entre les PCR

Tout au long de la réunion, les participants ont reconnu que les réunions mondiales des PCR permettaient d'approfondir les relations entre ceux-ci, car elles offraient une enceinte structurée d'échanges réguliers de points de vue et de bonnes pratiques entre PCR de régions différentes. Il a été noté que la présentation de l'action de divers PCR de régions différentes, donnée par l'étude commandée pour la réunion, avait largement contribué à une meilleure compréhension des PCR et des processus de dialogue de structure similaire traitant de la migration. De même, les participants ont fait observer que plusieurs PCR géraient leurs propres sites ou pages Web, qui étaient d'utiles points de référence. Il a été indiqué que la section très détaillée du site Web de l'OIM consacrée aux PCR, créée conformément à la recommandation de la Réunion mondiale des PCR de 2009, pouvait être utilisée par les PCR pour diffuser des informations sur leurs activités⁸. Cette section était disponible depuis quelque temps déjà, mais elle ne pouvait être utile et efficace que si elle était régulièrement alimentée par les PCR.

⁸ Pour plus d'informations, voir www.iom.int/rcps.

Outre les réunions mondiales, les PCR de toutes les régions avaient d'autres occasions de se rencontrer, notamment dans le cadre des groupes de travail et des sommets du FMMD⁹. Le Processus de Bali, par exemple, avait récemment invité un certain nombre de PCR à assister aux célébrations de son 10e anniversaire. Cette manifestation, qui s'était déroulée en novembre 2012, avait également permis aux PCR de faire le point sur la coopération régionale en matière de lutte contre la traite des personnes dans leur région.

Malgré les progrès accomplis au fil des ans en matière d'échanges entre PCR, les participants ont laissé entendre que la mise en commun de bonnes pratiques entre régions pouvait encore être améliorée. Parmi les recommandations concrètes formulées à cet égard, citons l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques des PCR dans différents domaines thématiques.

Enfin, les participants ont pris acte des contraintes de ressources auxquelles devaient faire face les PCR et les pays concernés, et ont proposé de recourir à des méthodes d'échanges moins coûteuses, par exemple des outils de télécommunication modernes tels que la vidéoconférence. Les secrétariats des PCR pouvaient et devaient jouer un rôle clé dans l'amélioration du partage de l'information entre PCR. D'autres participants ont relevé que l'absence de points focaux clairement définis pour les questions relatives aux PCR faisait obstacle à une bonne transmission d'informations. Etant donné la forte rotation du personnel, il serait peut-être préférable, pour s'occuper de la coordination, de désigner des points focaux institutionnels plutôt que des personnes.

Influence des PCR sur les politiques et pratiques migratoires

Tout au long des débats, les participants ont réaffirmé l'utilité des PCR en citant des exemples d'interventions, et ont souligné que, souvent, ceux-ci avaient évolué de telle sorte que leur influence dépassait le cadre d'une mission d'instauration de confiance ou d'échange d'informations. De l'avis général, la plupart des PCR avaient atteint un stade où ils tentaient d'influer explicitement sur les politiques de migration. L'idée largement répandue selon laquelle les PCR étaient exclusivement axés sur le dialogue ne tenait pas, car les PCR s'orientaient de plus en plus vers la mise en œuvre concrète de leurs conclusions et recommandations.

L'effet des PCR sur les politiques était ressenti à différents niveaux (national, régional et mondial). Cependant, il a été reconnu que, souvent, il était difficile de mesurer l'incidence des PCR sur les politiques et pratiques migratoires – ne serait ce que parce que les réformes législatives ou les changements de pratique pouvaient, dans la plupart des cas, être attribués à différents facteurs.

Les liens étroits existant entre de nombreux PCR et des organismes économiques régionaux dans diverses régions ont été soulignés, ainsi que l'influence mutuelle que ces entités exerçaient l'une sur l'autre. L'incidence des PCR sur les politiques migratoires était la plus manifeste lorsque leurs recommandations étaient reprises par des organismes formels. Le PCR relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le MIDSA (qui entretenait des liens étroits avec la SADC) ont été cités comme des exemples concrets à cet égard.

Plusieurs participants ont toutefois souligné que certains PCR indépendants avaient aussi eu une influence importante sur les politiques au fil des ans. Ils songeaient notamment au Processus de Bali, au Processus de Budapest et au Processus de Prague, dont les travaux étaient désormais fortement orientés vers l'action, et qui avaient lancé un certain nombre de mesures concrètes de renforcement des capacités dans leurs régions respectives. De même, le Dialogue 5+5 avait élaboré un plan d'action régional pour orienter les activités des pays participants. Parmi les autres exemples mentionnés figurait le Processus de Colombo, qui avait permis aux pays membres de rechercher des réponses coordonnées à la crise libyenne (qui avait touché de nombreux travailleurs migrants), et avait contribué à la mise en place d'un fonds d'urgence géré par l'OIM.

9 Pour examiner plus en détail les relations entre les PCR et le FMMD, voir la section suivante intitulée « Interaction entre les PCR et le FMMD ».

Renforcer la coopération des PCR avec d'autres enceintes régionales et interrégionales

Il a été largement reconnu que la coopération en matière de migration se situait à différents niveaux géographiques, et plusieurs intervenants ont souligné que les délibérations des PCR avaient accéléré la concrétisation d'accords bilatéraux entre Etats participants. Lors de l'examen de la coopération des PCR avec des organismes régionaux établis et d'autres enceintes interrégionales, les interactions entre les niveaux a) national et régional, b) régional et interrégional, et c) régional et mondial ont été jugées particulièrement pertinentes. Dans les observations finales, il a été noté que les interactions entre ces trois niveaux étaient essentielles pour harmoniser la gouvernance de la migration. A l'échelle mondiale, le Dialogue international sur la migration de l'OIM a été cité comme une autre enceinte de dialogue sur les politiques de migration, en sus du Dialogue de haut niveau et du FMMD¹⁰.

Les participants étaient unanimes à reconnaître les avantages d'une collaboration accrue aux niveaux régional et interrégional, y compris au sein d'organismes économiques, commerciaux et de développement régionaux, et d'une intensification des relations entre ces deux niveaux et les processus de dialogue sur la migration à l'échelle mondiale, afin d'améliorer les retombées de la migration pour les migrants et pour les Etats. Plusieurs participants ont souligné que l'instauration de la confiance demeurait une condition préalable à la coopération. Le caractère informel des discussions, qui était le trait caractéristique des PCR, contribuait de manière déterminante à la réussite de ces processus.

Des participants ont fait observer qu'il est nécessaire d'élargir la collaboration au-delà des frontières régionales pour relever les défis migratoires de manière globale, tout en reconnaissant que la concertation et l'intégration régionales étaient des conditions préalables à une coopération interrégionale efficace. Il a également été noté que certains PCR considéraient la coopération avec d'autres régions comme un aspect important de leur action. Ainsi, le Processus de Puebla et la SACM se rencontraient régulièrement pour examiner les défis migratoires dans et entre leurs régions respectives.

Certains participants ont fait remarquer que la gouvernance mondiale de la migration devait s'édifier à partir du bas, et non l'inverse, et qu'il fallait trouver un équilibre entre l'action et le dialogue à tous les niveaux. D'autres, toutefois, ont estimé qu'il était nécessaire de renforcer le consensus entre les principales parties prenantes concernées par la migration et d'obtenir des indications claires de la part des acteurs mondiaux afin d'amorcer une dynamique d'action plus cohérente aux échelons national et régional. A cet égard, un certain nombre de participants ont exprimé leur espoir de voir le prochain Dialogue de haut niveau déboucher sur un programme d'action mondial mieux intégré en matière de migration. De l'avis général, les PCR et les forums interrégionaux sur la migration avaient un rôle essentiel à jouer dans les délibérations sur la migration au sein de forums mondiaux tels que le FMMD et le Dialogue de haut niveau.

10 Pour un examen plus détaillé du Dialogue de haut niveau et du FMMD, voir la section suivante, intitulée « Interaction entre les PCR et le FMMD ».

IV. Interaction entre les PCR et le FMMD

Le FMMD était un processus informel, non contraignant et volontaire, piloté par les gouvernements, qui avait été créé en 2006 à la suite du premier Dialogue de haut niveau organisé cette même année. Des représentants de l'ancienne présidence du FMMD (Maurice) ainsi que de la présidence future (la Turquie, s'exprimant aussi au nom de la Suède) ont donné un aperçu des travaux du Forum et exposé les priorités de leur présidence. Leurs exposés ont été suivis de discussions en groupes et en plénière sur la façon dont les PCR pouvaient renforcer la contribution régionale aux délibérations du FMMD et contribuer au suivi donné aux conclusions du FMMD à l'échelle régionale.

Maurice, premier pays africain à présider le FMMD, avait placé sa présidence de 2012 sous le thème « Améliorer le développement humain des migrants et leur contribution au développement des communautés et des pays ». Le sommet tenu en novembre 2012 à Port Louis (Maurice) avait réuni plus de 500 délégués, dont des ministres et vice ministres de 129 Etats. Plusieurs orateurs avaient souligné que cette réunion avait été un succès, notamment en raison de la portée des débats, de l'échange de bonnes pratiques entre pays participants, de l'ouverture et de l'interactivité des séances, et du haut niveau d'engagement des pays africains. Sous la présidence mauricienne, l'évaluation du FMMD (fondée sur les réponses de 66 gouvernements et 10 observateurs du FMMD) avait été menée à terme ; de nouvelles questions d'importance fondamentale, telles que la migration Sud Sud et les migrants en détresse, avaient reçu une attention accrue ; et une initiative en faveur de la mobilité de la main d'œuvre, soutenue par plusieurs gouvernements africains, avait été lancée. Tous ces résultats avaient été obtenus bien que Maurice soit un petit Etat insulaire en développement, dont les ressources et les fonds étaient limités en comparaison d'autres pays ayant assuré la présidence du FMMD par le passé.

Le représentant du Gouvernement de la Turquie s'est exprimé sur l'avenir du FMMD, au nom de la présidence actuelle et de la présidence future du FMMD (la Suède et la Turquie, respectivement). La Suède assurait la présidence du FMMD depuis le 1er janvier 2013, et accueillerait la septième réunion du Forum à Stockholm du 14 au 16 mai 2014. Les années 2013 et 2014 coïncidaient avec un moment important pour le débat mondial sur le développement et la migration – deuxième Dialogue de haut niveau et travaux en cours pour définir les nouveaux objectifs mondiaux pour le développement. La Suède et la Turquie étaient toutes deux déterminées à saisir cette occasion pour renforcer davantage encore la pertinence du FMMD.

La Suède avait choisi de placer sa présidence sous le thème « Libérer le potentiel de la migration pour un développement inclusif », et s'était fixée trois objectifs qui se renforçaient mutuellement : a) un Forum davantage axé sur le développement (notamment en attirant en son sein des dirigeants spécialistes du développement) ; b) un Forum plus dynamique (notamment en accordant un rôle important à la société civile et au secteur privé) ; et c) un Forum plus durable (en particulier et surtout, en progressant sur la voie d'un financement plus stable et plus prévisible du Forum).

La Turquie a indiqué que sa volonté d'assurer la présidence du FMMD en 2015 était motivée non seulement par l'importance accrue des questions de migration pour le pays, mais aussi par son attachement aux questions de développement. La Turquie commençait tout juste à définir les priorités de sa présidence. Néanmoins, en complément du travail entrepris par les présidences précédentes et en collaboration étroite avec la Suède, elle avait dégagé des domaines thématiques potentiellement prioritaires, à savoir la mobilité humaine (y compris la levée d'obstacles et d'autres freins tels que les restrictions de visa), les droits humains des migrants et la lutte contre la discrimination et la xénophobie. Suivant l'exemple des présidences précédentes du FMMD, la Turquie établirait ses priorités et une feuille de route en étroite consultation avec toutes les parties prenantes intéressées. Etant donné son expérience positive acquise auprès ou au sein de divers PCR dont, surtout, le Processus de Budapest, elle était résolue à associer ces processus aux délibérations du FMMD pendant sa présidence.

Les exposés relatifs au FMMD ont été suivis d'une discussion en plénière sur la façon de resserrer les liens entre les PCR et le Forum. Il a été noté que le rapport d'évaluation du FMMD qui venait d'être achevé recommandait de réfléchir à la possibilité de liens plus étroits entre le Forum et les PCR. En outre, il a été rappelé que la présidence suisse du FMMD en 2011 avait proposé aux PCR de coorganiser des séminaires et réunions thématiques, mais qu'elle avait reçu peu de réponses positives. Lors des discussions en groupes, les représentants des PCR ont débattu des questions suivantes : a) Comment renforcer le processus de contributions régionales aux délibérations du FMMD ? et b) Comment les PCR peuvent-ils apporter leur concours au suivi donné aux conclusions du FMMD à l'échelle régionale ?

L'un des exemples mentionnés à cet égard était celui de l'IGAD PCR, qui avait consacré sa dernière réunion au couple migration et développement en s'inspirant et en s'appuyant sur les discussions et le thème général du FMMD de 2012 présidé par Maurice. Des représentants de l'IGAD PCR (secrétariat et Etats participants) avaient également assisté à plusieurs tables rondes du FMMD 2012. L'appel de la Suède à multiplier les accords bilatéraux sur la main d'œuvre en prélude à la conclusion d'accords multilatéraux en la matière était l'une des priorités des cinq prochaines années fixées par les Etats membres de l'IGAD PCR.

Pour le Dialogue d'Abou Dhabi également, le FMMD demeurait une enceinte très utile à l'échelle mondiale pour examiner des questions de migration qui préoccupent ses pays membres. Ceux-ci ont jugé les délibérations et les documents de travail du FMMD sur la mobilité de la main d'œuvre particulièrement utiles. Cependant, plusieurs participants ont constaté un chevauchement considérable entre les domaines thématiques examinés par les PCR et ceux débattus par le FMMD. Si des Etats membres de PCR avaient, à titre individuel, activement contribué aux débats du FMMD, les participants se sont néanmoins accordés à reconnaître que le Forum pourrait peut-être envisager d'associer plus systématiquement les PCR.

Plusieurs participants ont souligné les avantages mutuels de relations plus structurées entre les PCR et le FMMD. Il a été suggéré que celui-ci tire des enseignements de l'expérience régionale des PCR, en s'intéressant en particulier à la façon dont, au fil du temps, ceux-ci avaient recueilli une large adhésion des Etats participants, contribué à l'élaboration de politiques migratoires régionales, et influé sur les pratiques. Le Processus de Puebla a été cité comme un exemple majeur d'espace de dialogue sur la migration qui avait su associer la société civile à ses délibérations et activités.

De l'avis général, il était possible de renforcer l'interaction entre les PCR et le FMMD, et les bonnes pratiques élaborées par certains PCR et forums interrégionaux sur la migration pouvaient, à terme, être reproduites à l'échelle mondiale.

V. Contributions des PCR au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013

Dans son exposé, le Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a donné un aperçu des principaux faits nouveaux survenus dans le débat mondial sur la migration depuis le premier Dialogue de haut niveau, en 2006, ainsi que des objectifs assignés au prochain Dialogue de haut niveau par le Représentant spécial, Peter Sutherland. Il s'est également arrêté sur le rôle des PCR et a invité les participants à la réunion de Lima à faire part de leurs attentes et suggestions quant à la façon dont les PCR pourraient contribuer au Dialogue de haut niveau.

En 2006, la proposition du Secrétaire général des Nations Unies visant à créer le FMMD avait mis en évidence la nécessité de respecter tout à la fois le désir de souveraineté des Etats et l'universalité du forum de dialogue appelé à voir le jour. L'accent mis sur la migration et le développement avait facilité l'acceptation du Forum, en permettant aux Etats de coopérer sur des objectifs positifs. Au fil du temps, le FMMD avait appris à aborder des sujets plus controversés, comme la migration irrégulière ou les droits humains des migrants. D'autres évolutions positives avaient eu lieu à l'échelle mondiale, telles que l'adoption de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques¹¹. Dans l'ensemble, le désir de coopérer sur les questions de migration s'était considérablement renforcé depuis 2006. Malgré cela, le FMMD, le GMG, le Représentant spécial du Secrétaire général, l'OIM et les multiples PCR devaient réfléchir à la manière dont leur rôle devait évoluer pour répondre au besoin croissant d'orientations concrètes à l'échelle mondiale. Selon le Représentant spécial, Peter Sutherland, le prochain Dialogue de haut niveau pourrait marquer un tournant historique dans la façon dont la communauté internationale coopérait dans le domaine de la migration, et devrait déboucher sur des résultats pragmatiques permettant d'orienter l'action de la communauté internationale au cours des dix années à venir. Bien que les conclusions du Dialogue de haut niveau soient définies par les Etats participants, le Représentant spécial avait néanmoins formulé quatre idées-force qui ont été présentées aux participants à Lima. Premièrement, le Dialogue de haut niveau devait déboucher sur un large consensus quant à la place de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Deuxièmement, il devait encourager un débat énergique sur les défis migratoires précis pouvant être relevés avec efficacité grâce à une plus grande coopération à l'échelle mondiale. Troisièmement, il devait répondre aux besoins des migrants touchés par des situations de crise, telles que des guerres civiles ou des catastrophes naturelles. Quatrièmement, il devait offrir l'occasion de faire le bilan des réalisations obtenues, et des difficultés rencontrées, par le FMMD.

De l'avis du Représentant spécial, les PCR étaient un outil idéal dans la perspective de la coopération internationale accrue sur la migration qui se profilait. Le fonctionnement à plusieurs vitesses des PCR et leur évolution progressive vers l'action ont été considérés comme une forme de « mini-multilatéralisme » dont la communauté internationale devrait se féliciter. Le Représentant spécial a clairement indiqué que la présence des PCR au Dialogue de haut niveau serait accueillie très favorablement, qu'elle revête la forme d'une participation des PCR ou du Résumé de la présidence de la quatrième Réunion mondiale des PCR.

A la suite des observations du Conseiller spécial du Représentant spécial, l'Observateur permanent de l'OIM à New York a livré des réflexions complémentaires, soulignant les nets progrès accomplis dans le débat mondial sur la migration depuis 1994, année où la migration avait, pour la première fois, figuré parmi les préoccupations internationales, à l'occasion de la Conférence internationale sur la

11 Organisation internationale du Travail (OIT), *Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques*, 16 juin 2011, CRP n° 15A.

population et le développement du Caire. Aujourd'hui, la migration était encore considérée comme une question relevant de la souveraineté nationale, mais il était de plus en plus admis qu'aucun Etat ne pouvait relever seul les divers défis migratoires. En l'absence d'un cadre normatif mondial, les PCR permettaient de promouvoir la coopération entre Etats d'une même région et, de plus en plus, entre Etats de régions différentes. Malgré l'énorme désillusion engendrée par le FMMD, celui-ci n'en avait pas moins contribué à créer un espace mondial de discussion sur la migration qui n'existait pas auparavant. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative aux modalités du Dialogue de haut niveau de 2013, adoptée en décembre 2012, invitait expressément les Etats membres à apporter leurs contributions au prochain Dialogue de haut niveau par le truchement de mécanismes régionaux, y compris les PCR¹².

Deux façons de procéder ont été avancées à cet égard. Tout d'abord, diverses réunions régionales de préparation au Dialogue de haut niveau pouvaient être (et avaient été) organisées. Ensuite, les points de vue des régions pouvaient être relayés par les Etats membres participant au Dialogue de haut niveau.

Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont reconnu les progrès considérables qui avaient été accomplis, tout en admettant que la communauté internationale en était encore aux prémises de la coopération en matière de migration, même si différents niveaux de coopération se dessinaient (notamment aux échelons régional, interrégional et mondial). L'un des participants a comparé ces différents niveaux à des voies ferroviaires, qui n'allaient pas nécessairement dans la même direction tout le temps, mais qui avaient toutes leur utilité. Plusieurs participants ont fait remarquer que la gouvernance de la migration avait peu de chances de partir du haut, ajoutant que l'expérience semblait indiquer, au contraire, que les choses évoluaient à partir du bas.

Sur la question de savoir quelle pourrait être la contribution des PCR au deuxième Dialogue de haut niveau, les participants ont été d'accord pour estimer que la quatrième Réunion mondiale des PCR représentait en elle-même une importante contribution. Ils ont recommandé que le Gouvernement du Pérou, en sa qualité d'hôte de la réunion, remette le Résumé de la présidence, accompagné des conclusions et recommandations formulées d'un commun accord, au Secrétaire général des Nations Unies avant le Dialogue de haut niveau. Un participant a suggéré que l'on étudie la possibilité d'organiser une manifestation sur les PCR en marge du Dialogue de haut niveau. S'il a été reconnu que les Etats membres pouvaient, à titre individuel, insister sur le rôle des PCR dans le renforcement de la coopération internationale sur les questions de migration, les contributions des différents pays devaient toutefois être distinguées de la représentation officielle ou des positions communes des PCR.

Plusieurs participants ont estimé que le prochain Dialogue de haut niveau devait examiner attentivement les divers processus de consultation et de dialogue sur la migration (y compris les PCR) en place, et s'intéresser aux questions de fond posées par la migration internationale. Un participant a proposé que la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques soit inscrite au nombre des sujets de discussion du Dialogue de haut niveau, et que les Etats utilisent celui-ci comme une tribune pour plaider en faveur d'une ratification universelle de cette convention et d'autres traités pertinents relatifs aux droits de l'homme.

Dans les groupes de travail, les participants ont eu l'occasion de débattre des thèmes des tables rondes du Dialogue de haut niveau, y compris l'intégration de la migration dans les cadres de développement, la protection des droits des migrants, ainsi que la mobilité de la main d'œuvre à l'échelle régionale et mondiale.

12 Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (A/RES/67/219). Voir, en particulier, le paragraphe 17 : « Invite les Etats Membres à contribuer au dialogue de haut niveau au moyen de processus consultatifs régionaux appropriés et, le cas échéant, d'autres initiatives importantes prises dans le domaine des migrations internationales et du développement, notamment le Forum mondial sur la migration et le développement. »

Protection des droits des migrants

Il a été reconnu que la protection des droits des migrants était l'un des domaines thématiques ayant reçu une attention accrue dans les délibérations des PCR et à l'échelle mondiale. Il a été relevé que si, dans un premier temps, certains PCR s'étaient principalement intéressés aux aspects de la migration relatifs à la sécurité, la plupart avaient peu à peu élargi leur champ d'étude pour aborder la migration de manière plus globale afin de tenir compte de questions telles que la protection des droits des migrants ou le lien entre la migration et le développement. C'était le cas, par exemple, du Processus de Budapest, qui s'efforçait d'intégrer et de mettre en œuvre la dimension relative aux droits dans tous ses travaux. Le Processus de Bali était l'un des rares PCR créés spécifiquement pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et ainsi améliorer la protection des victimes. En 2011, les Etats participant à ce processus avaient décidé de mettre en place un cadre de coopération régionale dans le but de resserrer la coopération et de résoudre de manière plus coordonnée les problèmes que posait la migration irrégulière dans la région Asie-Pacifique. Les participants se sont aussi penchés sur l'exemple du Processus de Puebla, un autre PCR à s'être attaqué dès sa création à la question des droits humains des migrants et à avoir adopté diverses directives destinées à protéger les groupes de migrants vulnérables. Plusieurs participants ont salué le rôle important joué par des organisations internationales telles que le HCR et l'OIM dans le soutien apporté aux PCR pour aligner les normes internationales relatives au traitement des migrants sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Intégration de la migration dans le développement

Les discussions en groupes ont permis de constater que la plupart des PCR avaient réfléchi à la question des liens entre la migration et le développement, et notamment aux incidences des rapatriements de fonds et au rôle des communautés de la diaspora. Certains PCR avaient discuté de l'échange de bonnes pratiques en matière d'intégration de la migration dans la planification du développement. Tout récemment, l'IGAD PCR avait consacré une réunion de hauts fonctionnaires au couple migration et développement. Il a été relevé que le manque de données et de mécanismes de partage et de communication des informations entre spécialistes de la migration et spécialistes du développement demeurait un frein à l'intégration de la migration dans la planification du développement. Consciente de ces lacunes, les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant l'asile, les réfugiés et la migration (CIG) avaient récemment organisé une réunion pour examiner comment les praticiens du développement pouvaient participer de manière plus systématique aux travaux des spécialistes de la migration. Il a été noté que dans certains cas, l'interaction entre les PCR et les communautés économiques régionales avait permis de formaliser les conclusions des réunions des PCR, même si l'expérience à cet égard variait selon les régions.

Mobilité de la main d'œuvre à l'échelle régionale et mondiale

Les participants ont reconnu que les PCR avaient un rôle clé à jouer pour promouvoir une meilleure gestion de la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale. En offrant des espaces informels de dialogue, plusieurs PCR aidaient les gouvernements à élaborer des lois, des politiques et des mécanismes permettant de tirer pleinement profit des possibilités de la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle internationale et régionale. Le Dialogue d'Abou Dhabi a été cité comme une tribune de discussion particulièrement importante entre pays d'origine et de destination. Il a été dit qu'en 2012, il avait adopté un cadre de collaboration régionale afin de fournir des directives interrégionales en matière de migration de main d'œuvre. Cependant, les participants se sont aussi dits conscients du risque accru d'exploitation des migrants que pouvaient occasionner des marchés du travail et des schémas de mobilité plus flexibles. C'est pourquoi, un certain nombre d'entre eux a suggéré que les PCR contribuent plus activement encore à s'attaquer à ces problèmes en encourageant l'élaboration de normes et de garanties régionales.

VI. Conclusion

L'étude réalisée pour la quatrième Réunion mondiale des PCR – *Regional Inter-State Consultation Mechanisms on Migration: Approaches, Recent Activities and Implications for Global Governance of Migration* – autour de laquelle ont été menées les délibérations, a permis aux délégués de débattre de la place des PCR et de forums analogues dans un paysage migratoire en constante mutation. Cette étude, ainsi que les délibérations de la réunion ont montré comment les PCR et les forums interrégionaux sur la migration se sont développés ces dernières années, ainsi que le rôle important qu'ils jouent dans la promotion du dialogue entre Etats à l'intérieur des régions et, de plus en plus, entre celles-ci.

Les délibérations de la réunion ont amené à réfléchir plus avant à la façon dont les PCR et les forums interrégionaux sur la migration pourraient collaborer de manière plus systématique avec des forums mondiaux qui, pour l'essentiel, remplissent la même fonction, à savoir promouvoir le dialogue et la coopération entre Etats sur les questions de migration. Si aucune réponse claire à ces questions n'a été apportée, il est devenu évident qu'un tableau plus complet des interactions entre la gouvernance bilatérale, régionale et mondiale de la migration était un sujet qui appelait une attention plus grande que celle qui lui avait été accordée jusqu'ici.

Dans l'ensemble, la réunion a confirmé le rôle important que continuaient de jouer le dialogue et la coopération entre Etats – par le truchement d'enceintes telles que les PCR, les forums interrégionaux sur la migration et autres – tout en attirant l'attention sur les limites de certains de ces mécanismes, aggravées par des possibilités d'échanges réguliers insuffisantes entre régions, notamment en ce qui concerne la mise en commun de bonnes pratiques élaborées dans certaines régions et susceptibles d'être transposées dans d'autres. Dans ce contexte, les délégués ont souligné qu'il fallait enrichir la section du site Web de l'OIM consacrée aux PCR, afin qu'elle puisse remplir pleinement sa fonction de promotion des échanges entre Etats et forums de dialogue dans l'ensemble des régions. Dans le même ordre d'idées, le rôle important de ces réunions mondiales bisannuelles des PCR pour l'enrichissement et la pérennité des échanges interrégionaux a été une nouvelle fois mis en relief. La réunion mondiale suivante, prévue au second semestre de 2015, tiendra compte des points que cette quatrième Réunion mondiale a soulignés et qui méritent une attention accrue.





FOURTH GLOBAL MEETING
CHAIRS AND SECRETARIAL
REGIONAL CONSULTATION
PROCESSES ON MIGRATION (RCPS)











Annexes

Annexe I : Liste des participants

Quatrième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration

« Définir la place des PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation »

22 et 23 mai 2013
Lima (République du Pérou)

N°	Pays	PCR	Nom	Fonction	Adresse électronique
1.	Portugal	Dialogue 5+5 sur la migration	Mme Paula da VELHA	Inspectrice, Ministère de l'administration interne	paula.velha@sef.pt
2.	Philippines	Dialogue d'Abou Dhabi	Mme Amuerfina REYES	Administratrice adjointe, Administration philippine pour l'emploi outre-mer	reyesar2002@yahoo.com
3.	Philippines	Dialogue d'Abou Dhabi	Mme Leah FORTUNA	Médiatrice du travail, Ministère du travail et de l'emploi	atty_ltf2000@yahoo.com
4.	Australie	Processus de Bali	M. Michael FRITSCHY	Premier Secrétaire, Mission de Santiago	michael.fritschy@dfatgov.au
5.	Australie	Bureau d'appui régional du Processus de Bali	M. Gregory Charles KELLY	Ministre conseiller et Codirecteur du bureau régional d'appui pour l'Australie	greg.kelly@rso.baliprocess.net
6.	Indonésie	Processus de Bali	M. Abdi Satya UTAMA	Premier Secrétaire, Mission de Santiago	absatama0116@gmail.com
7.	Indonésie	Processus de Bali	Mme Ika Yuniar WULANDARI	Deuxième Secrétaire, Mission de Santiago	cultural@indonesia.peru.org.pe
8.	Turquie	Processus de Budapest	M. Fethi ETEM	"Chef du Département de la migration, Affaires consulaires, Ministère des affaires étrangères, Gouvernement de la Turquie"	fetem@mfa.gov.tr
9.	Turquie	Processus de Budapest	M. l'Ambassadeur Namik Güner ERPULL	Ambassadeur, ambassade de Turquie à Lima	nerpul@mfa.gov.tr
10.	Hongrie	Processus de Budapest	Mme Tímea Erzsébet LEHOCZKI	"Juriste, Département de la coopération européenne, Ministère de l'intérieur"	timea.lehoczki@gm.gov.hu
11.	Autriche	Processus de Budapest	Mme Sedef DEARING	Administratrice de programme, Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM)	sedef.dearing@icmpd.org
12.	Bangladesh	Processus de Colombo	M. Mohammad Abu Hena Mostofa KAMAL	Vice-Secrétaire, Ministère du bien-être des expatriés et de l'emploi outre-mer	mibrahim@live.com
13.	Bangladesh	Processus de Colombo	M. Asif MUNIER	Secrétariat, Processus de Colombo	amunier@iom.int
14.	Kenya	Processus consultatif régional relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (PCR-IGAD)	M. David Nyongesa WAMBILIANGA	Directeur adjoint, Département des services de l'immigration	habari4wambi@yahoo.com

N°	Pays	PCR	Nom	Fonction	Adresse électronique
15.	Djibouti	PCR-IGAD	Mme Caroline NJUKI	Administratrice de projet, Intégration politique et sécurité humaine, Communauté économique régionale, Secrétariat de l'IGAD	caroline.njuki@igad.int
16.	Suisse	Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG)	M. Friedrich LOEPER	Coordonnateur, Secrétariat des CIG	f.loeper@igc.ch
17.	Mozambique	Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA)	Mme Marta Isabel MATE	Secrétaire permanente, Ministère du travail	
18.	Afrique du Sud	MIDSA	Mme Sikhulile NGQASE	Coordonnatrice auprès du Secrétariat du MIDSA, bureau de l'OIM à Pretoria	sngqase@iom.int
19.	Nigéria	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – Secrétariat du Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)	M. Luka Anthony ELUMELU	Chef, Département de la libre circulation et de la migration, Direction de la libre circulation et du tourisme, Commission de la CEDEAO	tonylukaelumelu@yahoo.com]
20.	Sénégal	MIDWA	M. Stéphane ROSTIAUX	Responsable des politiques régionales et Chargé de liaison, bureau de l'OIM au Sénégal	srostiaux@iom.int
21.	Algérie	Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM)	M. Mohamed Kamel ALOUI	Coordonnateur du MTM, Directeur, Ministère des affaires étrangères	mkaloui@hotmail.com
22.	Pologne	Processus de Prague	Mme Agnieszka KONDEK	Coordonnatrice de l'initiative ciblée du Processus Prague, Spécialiste principale, Département des politiques de migration, Ministère de l'intérieur	agnieszka.kondek@msw.gov.pl
23.	Autriche	Processus de Prague	M. Radim ZAK	Coordonnateur du Processus de Prague, CIDPM	radim.zak@icmpd.org
24.	Costa Rica	Processus de Puebla	M. Freddy Mauricio MONTERO MORA	Vice-Ministre, Ministère de l'intérieur et de la police	fmontero@migracion.go.cr
25.	Costa Rica	Processus de Puebla	M. Oliver Francis BUSH ESPINOSA	Coordonnateur, Secrétariat technique	obush@iom.int
26.	Colombie	Conférence sud-américaine sur la migration (SACM)	M. Alvaro CALDERON PONCE DE LEÓN	Directeur des affaires consulaires, migratoires et des services aux citoyens, Ministère des affaires étrangères	alvaro.calderon@cancilleria.gov.co
27.	Chili	SACM	M. Pedro Osvaldo HERNANDEZ GONZALEZ	Chef du Département de la planification des migrations internationales, Ministère des affaires étrangères	phernandez@minrel.gov.cl
28.	Argentine	Secrétariat de la SACM	M. Diego BELTRAND	Directeur régional pour l'Amérique du Sud, OIM	dbeltrand@iom.int
29.	Pérou	Communauté Andine	M. Santiago CEMBRANO CABREJAS	Secrétaire général	
30.	Botswana	Gouvernement du Botswana	M. Mabuse Mopati PULE	Directeur du Département de l'immigration	mmpile@gov.bw

N°	Pays	PCR	Nom	Fonction	Adresse électronique
31.	Zambie	Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	M. Brian CHIGAWA	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles	cbchigawa@comesa.int
32.	République du Congo	Dialogue Inter-Etats sur la migration en Afrique Centrale	M. Stanislas Michel NKOOU	Directeur de l'émigration, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation	mkoustains@yahoo.fr
33.	République du Congo	Ministère de l'intérieur et de la décentralisation	Marich-Ginalda MAVOUNGOU	Attachée juridique, Gouvernement de la République du Congo	mginalda@yahoo.fr
34.	Chili	"Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)"	M. Jorge Martínez PIZARRO	Expert, CELADE (Division de la population de la CEPALC)	jorge.martinez@cepal.org
35.	Suisse	Union européenne	M. Soenke SCHMIDT	Ministre conseiller, Questions de migration, Délégation de l'Union européenne	Soenke.SCHMIDT@eeas.europa.eu
36.	Pérou	Organisation internationale du Travail (OIT)	M. Javier GONZALEZ-OLAECHEA	Spécialiste, Département des normes internationales du travail (NORMES), bureau de l'OIT à Lima	gonzalez-olaechea@oit.org.pe
37.	Egypte	Ligue des Etats arabes (LEA)	Mme Lobna AZZAM	Coordonnatrice du fichier des expatriés arabes, Département de la migration et des expatriés arabes, LEA	aemigrant.dept@las.int
38.	Maurice	Gouvernement de Maurice	M. Kannen KATHAPERMALL	Fonctionnaire, Secrétaire financier, Ministère des finances et du développement économique	kkathapermall@mail.gov.mu
39.	Etats-Unis d'Amérique	Organisation des Etats américains (OEA)	Mme Carla SERAZZI	Présidente du Comité des questions de migration du Conseil interaméricain pour le développement intégré	cserazzi@minrel.gov.cl
40.	Etats-Unis d'Amérique	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement	M. Gregory MANIATIS	Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement	gmaniatis@gmail.com
41.	Suisse	Direction du développement et de la coopération suisse	M. l'Ambassadeur Eduard GNESA	Ambassadeur spécial pour la coopération internationale en matière de migration	eduard.gnesa@deza.admin.ch
42.	Argentine	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Mme Eva DEMANT	Représentante régionale du HCR pour l'Amérique latine australe	demant@unhcr.org
43.	Kazakhstan	Gouvernement de la République du Kazakhstan	M. Yerlan ALIMBAYEV	Conseiller, Mission permanente du Kazakhstan auprès des Nations Unies à Genève	yertot@gmail.com
44.	Etats-Unis d'Amérique		M. Charles Harns	Expert, auteur de l'étude sur les PCR et les forums interrégionaux	charlesharns@gmail.com
45.	Suisse	Gouvernement de la Suisse	M. Hans Ruedi BORTIS	Représentant de l'ambassade de Suisse à Lima	christian.robin@eda.admin.ch
46.	Suisse	Gouvernement de la Suisse	Mme Macarena MATUTIS	Représentant de l'ambassade de Suisse à Lima	

N°	Pays	PCR	Nom	Fonction	Adresse électronique
47.	Pérou	Gouvernement du Pérou	M. l'Ambassadeur Claudio DE LA PUENTE	Vice-Ministre des affaires étrangères	
48.	Pérou	Gouvernement du Pérou	M. l'Ambassadeur Claudio DE LA PUENTE	Vice-Ministre des affaires étrangères	fquiros@ree.gob.pe
49.	Pérou	Gouvernement du Pérou	M. Carlos VALLEJO	Conseiller auprès du Ministre des affaires étrangères	
50.	Pérou	Gouvernement du Pérou	Mme Carmen Rosa ECHEVARRIA	Première Secrétaire, Ministère des affaires étrangères	
51.	Pérou	Gouvernement du Pérou	M. Ruben BLOTTE	Premier Secrétaire, Ministère des affaires étrangères	rblotte@ree.gob.pe
52.	Pérou	Gouvernement du Pérou	Mme Vanessa BOHORQUEZ	Troisième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères	lbohorquez@ree.gob.pe
53.	Pérou	Gouvernement du Pérou	M. Victor TINCOSO	Département de l'administration, Ministère des affaires étrangères	
54.	Pérou	Gouvernement du Pérou	M. Eduardo SOUZA	Conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères	
55.	Suisse	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	M. l'Ambassadeur William L. SWING	Directeur général	
56.	Suisse	OIM	Mme Laura THOMPSON	Directrice générale adjointe	
57.	New York	OIM	Mme Michele KLEIN-SOLOMON	Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York	
58.	Pérou	OIM	M. Jose-Ivan DAVALOS	Chef de mission, bureau de l'OIM au Pérou	idavalos@iom.int
59.	Suisse	OIM	Mme Maureen ACHIENG	Chef de la Division des partenariats internationaux, Siège de l'OIM à Genève	machieng@iom.int
60.	Suisse	OIM	M. Tim HOWE	Fonctionnaire adjoint chargé des politiques migratoires, Division des partenariats internationaux, Siège de l'OIM à Genève	thowe@iom.int

Annexe II : Ordre du jour final de la réunion



Quatrième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

« Définir la place des PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation »

22 mai 2013	
7h00 – 8h30	<i>Enregistrement</i>
8h30 – 9h00	Ouverture officielle (<i>Salle Oceanus, S1</i>)
	<p>REMARQUES DE BIENVENUE</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Richard Steck Bautista, Maître de cérémonie <p>DECLARATION LIMINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) <p>ALLOCATION DE L'ORATEUR PRINCIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> M. l'Ambassadeur Claudio de la Puente, Ministère des affaires étrangères, Gouvernement du Pérou
9h00 – 9h45	<p>Présentations</p> <p><i>Les participants seront invités à se présenter (les sièges seront attribués de façon à placer à côté les uns des autres des participants de régions ou de PCR différents).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Modérateur : M. Richard Steck Bautista, Maître de cérémonie
9h45 – 10h15	<i>Pause café et photo de groupe</i>
10h15 – 11h30	<p>Bilan des mesures de renforcement des capacités des PCR depuis la réunion de Gaborone</p> <p>Exposé : M. Mabuse Pule, Directeur du Département de l'immigration, Gouvernement du Botswana, Hôte de la Consultation mondiale des PCR de 2011</p> <p>Intervenants de PCR</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Gregory Charles Kelly, Ministre conseiller, Codirecteur du bureau d'appui régional pour l'Australie, Processus de Bali M. Fethi Etem, Chef du Département de la migration, Affaires consulaires, Ministère des affaires étrangères de la Turquie, Processus de Budapest Mme Marta Isabel Mate, Secrétaire permanente du Ministère du travail, Mozambique, Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) M. Pedro Hernández González, Chef du Département de la planification des migrations internationales, Ministère des affaires étrangères du Chili, Conférence sud-américaine sur la migration
11h30 – 12h15	Discussion en plénière
12h15 – 13h30	<i>Pause déjeuner</i>
13h30 – 14h30	<p>Participation des PCR aux organismes régionaux et aux forums interrégionaux</p> <p>Modérateur : Mme Carla Serazzi, Présidente, Comité des questions de migration, Organisation des Etats américains</p> <p>Intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Lobna Azzam, Coordinatrice du fichier des expatriés arabes, Département de la migration et des expatriés arabes, Ligue des Etats arabes M. Soenke Schmidt, Délégation de l'UE à Genève, Ministre conseiller, Questions de migration M. Jorge Martinez Pizarro, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes M. Luka Anthony Elumelu, Chef, Département de la libre circulation et de la migration, Direction de la libre circulation et du tourisme, Commission de la CEDEAO
14h30 – 15h00	Discussion en plénière
15h00 – 15h30	<i>Pause café</i>
15h30 – 16h00	<p>Mécanismes de consultation régionaux et interrégionaux sur la migration</p> <p>Modérateur : Mme Agnieszka Kondek, Spécialiste principale, Département des politiques de migration, Gouvernement de la Pologne, Processus de Prague</p> <ul style="list-style-type: none"> Exposé (fondé sur une étude de l'OIM commandée en 2013) Charles Harns, auteur de l'étude

16h00 – 16h45	<p>Groupes de discussion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Approfondir l'interaction entre les PCR (Salle Atlantis, 3^e étage) <i>Facilitateur : Mme Timea Lehoczki, Spécialiste juridique, Département de la coopération européenne, Ministère de l'intérieur, Gouvernement de la Hongrie</i> • Groupe 2 : Renforcer la coopération des PCR avec d'autres enceintes régionales et internationales (Salle Atlantis, 3^e étage) <i>Facilitateur : M. Soenke Schmidt, Délégation de l'UE à Genève, Ministre conseiller, Questions de migration</i> • Groupe 3 : Influence des PCR sur les politiques et les pratiques migratoires (Salle Oppian, 3^e étage) <i>Facilitateur : Dr Charles Harns, auteur de l'étude</i>
16h45 – 17h45	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des rapporteurs (30 minutes ; 10 minutes par groupe) • Discussion en plénière (20 minutes) • Conclusions et synthèse <p>CLOTURE DE LA PREMIERE JOURNEE</p>
19h00	COCKTAIL (OFFERT PAR LE GOUVERNEMENT DU PEROU)
23 mai 2013	
08h30 – 9h00	Résumé de la première journée – Discussions et conclusions (Salle Oceanus, S1)
09h00 – 09h30	<p>Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) Modérateur : M. l'Ambassadeur Eduard Gnesa (Gouvernement de la Suisse)</p> <p>FMMD : Résultats et orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Kanne Kathapermall, Ministère des finances et du développement économique, Gouvernement de Maurice, présidence du FMMD en 2012</i> • <i>M. Fethi Etem, Chef du Département de la migration, Affaires consulaires, Ministère des affaires étrangères, Gouvernement de la Turquie (présidence du FMMD en 2015)</i> <p>Discussion</p>
9h30 – 10h00	<p>Interaction entre les PCR et le FMMD Modérateur : M. l'Ambassadeur Eduard Gnesa (Gouvernement de la Suisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mme Amuerfina Reyes, Administratrice adjointe, Administration philippine pour l'emploi outre-mer (POEA), Gouvernement des Philippines, Dialogue d'Abou Dhabi</i> • <i>M. Freddy Montero, Vice-Ministre de l'intérieur, Gouvernement du Costa Rica, Processus de Puebla</i> • <i>Mme Caroline Njuki, Administratrice de projet, Secrétariat de l'IGAD</i> <p>- « Renforcer le processus de contributions régionales aux délibérations du FMMD » - « Contribuer au suivi donné à l'échelle régionale aux conclusions du FMMD »</p>
10h00 – 10h30	Discussion en plénière
10h30 – 11h00	<i>Pause café</i>
11h00 – 12h00	<p>Contribution de la quatrième Réunion mondiale des PCR au deuxième Dialogue de haut niveau* Modérateur : Dr Alvaro Calderón Ponce de León, Directeur des affaires consulaires, migratoires et des services aux citoyens, Gouvernement de la Colombie, SACM</p> <p>Exposé : Deuxième Dialogue de haut niveau et programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 <i>Gregory Maniatis, Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement</i></p> <p>Exposé : Réflexions préliminaires des PCR sur le deuxième Dialogue de haut niveau : <i>Michele Klein-Solomon, Observatrice permanente de l'OIM auprès des Nations Unies, OIM</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion en plénière
12h00 – 13h15	<p>Groupes de discussion : Travaux préparatoires des quatre tables rondes du deuxième Dialogue de haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Intégration de la migration dans les cadres de développement (Salle Oceanus, S1) <i>Facilitateur : Mme Caroline Njuki, Administratrice de projet, Secrétariat de l'IGAD</i> • Groupe 2 : Protection des droits des migrants (Salle Atlantis, 3^e étage) <i>Facilitateur : Mme Paula da Velha, Inspectrice, Ministère de l'administration interne, Gouvernement du Portugal, Dialogue 5+5 sur la migration</i> • Groupe 3 : Mobilité de la main d'œuvre à l'échelle régionale et mondiale (Salle Atlantis, 3^e étage) <i>Facilitateur : M. A.H.M. Kamal, Vice-Secrétaire, Ministère du bien-être des expatriés et de l'emploi outre-mer, Gouvernement du Bangladesh, Processus de Colombo</i>
13h15 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 15h30	Rapport des rapporteurs des groupes de discussion et discussion en plénière
15h30 – 16h15	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h00	<p>Séance plénière : Adoption de la déclaration conjointe de la quatrième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des PCR Modérateur : Maître de cérémonie</p>
17h00 – 17h30	<p>REMARQUES DE CLOTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mme Laura Thompson, Directrice générale adjointe, OIM</i> • <i>M. l'Ambassadeur Fernando Quiros Campos, Ministère des affaires étrangères, Gouvernement du Pérou</i>

* Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement.

Annexe III : Synthèse des réponses au questionnaire des PCR

L'édition 2013 de la Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration s'est tenue les 22 et 23 mai à Lima (Pérou). Organisée par le Gouvernement du Pérou en collaboration avec l'OIM, cette réunion visait à faciliter le partage d'expériences et l'échange de vues sur l'utilité et les avantages de la coopération et du dialogue sur les questions de migration, en particulier sur la façon dont les défis migratoires mondiaux sont relevés à l'échelle régionale. Dans la perspective de cette manifestation, l'OIM avait réalisé une enquête sur les faits nouveaux au sein des principaux PCR depuis la réunion précédente, tenue à Gaborone (Botswana) en 2011.

Cette réunion, qui a eu lieu sur fond de préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, avait pour objet d'offrir un lieu de réflexion sur les synergies possibles avec d'autres processus et forums traitant de la migration aux niveaux mondial et interrégional. Les informations sur le type d'activités que les PCR envisageaient dans la perspective du prochain Dialogue de haut niveau, programmé à l'automne 2013, revêtaient donc un intérêt particulier. Le questionnaire envoyé aux PCR avait été conçu pour faciliter l'échange d'informations et les débats, et les réponses reçues en retour ont maintes fois éclairé les différentes séances. Les PCR suivants ont répondu au questionnaire : les Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations ; le Processus de Bali ; le Processus de Budapest ; le Processus de Prague ; le Processus de Puebla ; le PCR relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ; le Dialogue sur la migration en Afrique australe ; et le Dialogue d'Abou Dhabi.

Questions	Synthèse des réponses
<p>1. Le programme de travail de votre PCR a-t-il subi d'importants changements d'orientation depuis la création du processus? Dans l'affirmative, veuillez préciser ce qui a changé.</p>	<p>La plupart des réponses à cette question font état de transformations notables du programme de travail des PCR depuis leur création. Il ressort de nombre d'entre elles que les PCR ont évolué pour s'adapter à l'émergence de nouvelles questions de migration et pour améliorer la coopération et la coordination entre régions compte tenu d'une demande croissante de réponses efficaces. Pour certains PCR, le programme de travail a suivi les évolutions politiques de la région, y compris les nouvelles orientations prises par des organismes politiques régionaux. Dans l'ensemble, les réponses semblent indiquer que les programmes de travail de nombreux PCR ont changé au fil du temps, passant d'un accent mis sur les questions de sécurité à des approches plus globales de la migration.</p> <p>Plusieurs réponses montrent que des progrès significatifs ont été accomplis pour atteindre les objectifs que s'étaient fixés les PCR à leur création. Dans certains cas, les réunions ministérielles des Etats participant aux PCR ont contribué à renforcer le poids politique des discussions de ces processus et ont facilité l'adoption de déclarations qui ont servi de cadre à la mise en œuvre d'activités concrètes.</p>

Questions	Synthèse des réponses
2. Votre PCR a-t-il influencé des accords régionaux formels en matière de migration ou, à l'inverse, a-t-il été influencé par des accords de ce type ?	<p>Tout le monde semble s'accorder pour dire que les délibérations des PCR ont, de façon générale, profité et contribué au débat régional sur les politiques à mener. Plusieurs réponses indiquent en outre que les PCR influent de plus en plus sur les accords régionaux formels relatifs à la migration, notamment en facilitant l'échange d'informations entre Etats signataires, même si certaines réponses affirment aussi qu'il est difficile de mesurer l'incidence des PCR sur ce type d'accords. Dans l'ensemble, il ressort clairement des réponses que le degré d'influence des PCR sur les accords régionaux formels est variable, et que seuls un petit nombre de PCR ont été expressément institués à cet effet. Dans certaines régions, l'influence des PCR ne se limite pas à des accords formels, et les accords régionaux qui constituent le fondement de ces processus sont étroitement liés aux communautés économiques régionales.</p>
3. Votre PCR entretient-il des relations avec d'autres PCR ?	<p>Les réponses font apparaître que tous les PCR interrogés ont eu des contacts et des échanges avec d'autres PCR, quoique à des degrés divers. La plupart d'entre eux nouent des relations à l'occasion d'ateliers et de réunions, notamment ceux organisés par d'autres PCR. De nombreuses réponses soulignent l'utilité et l'importance de la participation des PCR aux réunions mondiales bisannuelles.</p> <p>Les ateliers, les manifestations et les réunions qu'organisent certains PCR et auxquels d'autres processus sont invités ponctuellement sont autant d'occasions de mettre en commun des pratiques et des informations. Ces enceintes offrent aussi aux PCR une bonne occasion de témoigner des enseignements tirés et d'élaborer des stratégies visant à relever des défis communs. Globalement, les réponses mettent en évidence les résultats positifs de la coopération et de la coordination des PCR avec d'autres processus et initiatives menés à l'échelle régionale.</p>
4. Votre PCR participe-t-il à d'autres forums interrégionaux s'occupant de migration ?	<p>Plus de la moitié des réponses à cette question indiquent que les PCR ont eu des relations avec des forums interrégionaux. D'autres, en revanche, font apparaître que certains PCR n'entretiennent aucune relation directe avec des forums interrégionaux sur la migration, bien que la plupart d'entre eux semblent intéressés par une telle participation dans un proche avenir.</p>

Questions	Synthèse des réponses
<p>5. De quelle façon votre PCR participe-t-il au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) ? Organise-t-il des discussions internes dans la perspective des conférences du FMMD, et/ ou a-t-il mis des mécanismes en place pour en assurer le suivi ?</p>	<p>D'après les réponses communiquées, plusieurs PCR ont collaboré avec le FMMD en certaines occasions. Ainsi, des membres de PCR ont été invités par le passé à prendre part à des réunions du FMMD pour y exprimer leurs points de vue et leurs opinions, et pour aider à formuler des recommandations. Certains PCR ont assisté à la réunion du FMMD de 2013, organisée sous la présidence de Maurice, et comptent poursuivre leur collaboration avec le Forum. En outre, différents PCR ont tenu des réunions consultatives informelles en interne avant les réunions du FMMD. Les réponses semblent également indiquer que, même lorsqu'ils n'avaient organisé aucune discussion préparatoire aux conférences du FMMD, les PCR ont intégré les conclusions de ces conférences dans leurs programmes de travail. Plusieurs réponses soulignent les similitudes entre le FMMD et les PCR pour ce qui est de leur structure informelle et non contraignante, hors de tout cadre institutionnel.</p>
<p>6. La résolution UN/RES/A/C.2/67/L.15/Rev.1 de 2012 sur les migrations internationales et le développement invite les Etats Membres « à contribuer au Dialogue de haut niveau au moyen de processus consultatifs régionaux appropriés et, le cas échéant, d'autres initiatives importantes prises dans le domaine des migrations internationales, concernant notamment les migrations internationales et le développement ». A cet égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles questions actuellement débattues dans votre PCR ou d'autres forums nationaux, bilatéraux ou régionaux souhaiteriez-vous porter à l'attention de la quatrième Réunion mondiale des PCR ? 	<p>Les réponses à cette question portent à croire que divers PCR ont débattu du couple migration et développement. Certaines semblent indiquer que les conclusions et les recommandations de ces réunions devraient être prises en considération lors du prochain Dialogue de haut niveau. Une réponse indique que la prise en compte systématique des politiques de migration demeure un sujet particulièrement pertinent pour de nombreux pays, qui devrait être examiné plus en détail dans le cadre de forums régionaux et mondiaux sur la migration. Les réponses montrent également que quelques PCR ont organisé des ateliers pour permettre aux Etats participants de mieux comprendre le Dialogue de haut niveau et pour arrêter les questions particulièrement préoccupantes qui pourraient être portées à l'attention du prochain Dialogue de haut niveau. Certaines réponses avaient jugé positif que l'OIM et ses partenaires aient organisé des réunions régionales pour préparer le Dialogue de haut niveau, auxquelles des PCR avaient participé. Des PCR aussi ont tenu des réunions pour faire le point de leurs propres travaux et des résultats obtenus ces dernières années. Pour formaliser le résultat d'une de ces réunions, un PCR a publié un rapport décrivant ses activités et réalisations au cours de sa première décennie d'existence. Dans une réponse, il est estimé que la coordination et le dialogue entre PCR devraient être renforcés de façon à rapprocher les pays d'origine et de destination des travailleurs migrants.</p>

Questions	Synthèse des réponses
<p>7. La résolution UN/RES/A/C.2/67/L.15/Rev.1 définit les quatre tables rondes thématiques du Dialogue de haut niveau de 2013. Lesquels de ces thèmes recourent les priorités actuelles de votre PCR ? Quelles recommandations souhaiteriez-vous que la quatrième Réunion mondiale des PCR présente au Dialogue de haut niveau de 2013 ?</p>	<p>La plupart des réponses à cette question font état d'un important chevauchement entre les thèmes des tables rondes du Dialogue de haut niveau et les priorités des PCR. Les activités de ces derniers recourent les thèmes des quatre tables rondes. Certaines réponses font apparaître que les quatre thèmes sont presque identiques aux domaines de priorité actuels de leur PCR. L'un des PCR a précisé qu'il envisageait de commander une étude approfondie sur les politiques et la législation de pays d'origine et de destination. Cette étude serait liée au thème de la quatrième table ronde du Dialogue de haut niveau, à savoir la mobilité de la main d'œuvre à l'échelle régionale et mondiale.</p> <p>S'agissant des recommandations à transmettre au Dialogue de haut niveau de 2013, plusieurs réponses semblent indiquer que cette enceinte devrait tenir compte des résultats obtenus au fil des ans par les PCR de différentes régions dans divers domaines, ainsi que des bonnes pratiques mises en place. Certaines réponses contiennent des suggestions précises, appelant notamment le Dialogue de haut niveau à promouvoir le renforcement des capacités d'intervention afin d'atténuer les répercussions des situations d'urgence sur les travailleurs migrants, à stimuler le dialogue et la coopération entre pays d'origine et pays de destination, et à répondre aux préoccupations particulières des groupes vulnérables de migrants. D'autres recommandations visent à améliorer la façon dont la migration est perçue dans l'opinion, à intégrer la migration dans la planification du développement, à protéger les droits humains des migrants, à renforcer le partage des connaissances et à promouvoir le développement institutionnel et la cohérence des politiques.</p>



Organisation internationale pour les migrations (OIM)